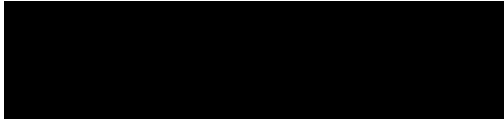


Direction de l'accès à l'information et
de la propriété intellectuelle

PAR COURRIEL

Québec, le 26 août 2024



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.228



Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 27 juillet dernier, visant à obtenir les informations que vous décrivez comme suit :

« [...] Nous sommes à préparer une consultation des aînées par l'entremise d'un sondage afin de mieux comprendre leurs besoins et attentes. Pour ce faire, et dans le but d'être cohérent avec le plan d'action actuel du Gouvernement du Québec, nous souhaiterions consulter le sondage (questionnaire et résumé des résultats) réalisé entre le 14 juin et le 21 juillet 2023 par le MSSS. » (*sic*).

À cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 les renseignements demandés et détenus par le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Nous vous invitons aussi à consulter le lien Internet suivant pour la consultation publique :

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/aines/vieillir-et-vivre-ensemble/elaboration-plan-action-2024-2029/>

...2

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

<https://www.cai.gouv.qc.ca/acces-documents-organismes-publics/citoyens-acces-documents-publics/comment-avoir-recours-tribunal-administratif>

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

Annie Larivière

p. j. 1